



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

20 MARS 2017 – 18 H 00

## COMPTÉ-RENDU

### Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Myriam NARCISI – Mme Geneviève TRELAT – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Maria-Theresa CACIC – M. Richard CASINELLI – M. Marcel CONTI – Mme Marie-Ange COUGUILLE – M. Sandro DI GIROLAMO – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – Mme Nicole GALLINELLA – M. Robert LOTTERIE – M. Bernard COVAREL – Mme Laura RAGUGINI – M. Bernard NEY – Mme Edith ANCIAUX – Mme Nathalie BECKER – Mme Véronique GUILLOTIN – Mme Cathy SARDELLI – M. César TULLII – M. Guillaume PETITCLAIR

### Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Marcel CONTI  
M. Rosario TESTA à M. Robert LOTTERIE

### Absents :

Mme Souad BEZZAH  
M. Frédéric DE BERNARDINIS

### Secrétaire de séance :

Mme Edith ANCIAUX

-----  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Edith ANCIAUX, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2017

Les membres du groupe Ensemble pour agir 2014 demandent une modification de leurs votes réalisés au cours de la séance du 27 février. Aussi, afin de prendre en compte leur demande, il convient d'apporter les modifications suivantes au procès-verbal du 27 février :

P 9 : Concours du receveur municipal – attribution d'une indemnité de conseil

Le vote est le suivant : A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) – 6 Abstentions (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014)

P 14 : SMIVU Fourrière du Jolibois – Adhésion des communes de Neufchef et Hannonville Suzemont

Le vote est le suivant : A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) – 4 Abstentions (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014)

Après la modification apportée, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2017, est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

## **COMMISSION FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – VOLET HABITAT – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD (2.1 DOCUMENTS D'URBANISME)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 26 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 1 Abstention (Ensemble pour agir 2014),

PREND ACTE que le débat sur les orientations générales du PADD s'est déroulé pendant la séance du 20 mars 2017,

PREND ACTE que les orientations stratégiques, déclinées dans le PADD, ont été abordées dans ce débat et que les remarques suivantes ont été formulées, concernant les orientations suivantes :

- Orientation Générale n° 1 :

La dimension Transfrontalière, l'offre hospitalière du côté français ainsi que la très faible densité de professionnels de santé, qui constituent des enjeux importants pour notre territoire, sont à intégrer dans la réflexion.

- Orientation Thématique Habitat n°3 :

Favoriser une offre d'habitat diversifiée pour répondre à l'ensemble des besoins en logements et hébergements.

Veiller à une répartition équilibrée de création des logements sociaux sur l'ensemble du territoire intercommunal.

- Orientation Thématique Habitat n°4 :

Promouvoir un habitat de qualité dans le neuf et l'ancien.

Lutter contre l'habitat indigne en mettant en place des outils tels que l'autorisation de mise en location (loi ALUR).

- Orientation Thématique Transport et Déplacement :

Porter une vigilance particulière à la prise de compétence Mobilité par la CCPHVA : le retrait de la commune de Villerupt du SMITRAL (AOM) induira de effets négatifs sur les coûts et la qualité des services du transport pour les habitants.

### **2. ENTRÉE DE LA CCPHVA AU CAPITAL DE LA SEMIV (8.5 POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 26 voix Pour (Solidarités et dynamisme – Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 1 Abstention (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE de céder à la CCPHVA, une action de la SEMIV, à sa valeur nominale de 125 €,

DÉSIGNE :

1. M. Richard CASINELLI

2. Mme Maria-Teresa CACIC

3. Mme Marie-Ange COUGOUILLE

4. M. Emmanuel MITTAUT

5. Mme Geneviève TRELAT

6. Mme Véronique GUILLOTIN

7. M. Guillaume PETITCLAIR

pour siéger au Conseil d'Administration de la SEMIV,

DIT que les autres points de la délibération III-14-39 du 14 avril 2014 restent inchangés,

AUTORISE le Maire à signer tout document lié à cette affaire,

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.

Edith ANCIAUX,  
Secrétaire de Séance.

Alain CASONI,  
Maire.